Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260605-DELIB2050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Marie-Christine MEVEL, Eliane LE PLAPOUX, Floryse BUTTEZ, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Tony MOREL, Clément LE MOAN, Fabien TARTIVEL.
Absents : Nicole HENGOAT (procuration à Frédéric LE TURLUER), Ronan RIOU (procuration à Jérémy PATUREL), Hervé LE SOUDEER (procuration à Fabien TARTIVEL).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 29/05/26.

2- Programme de voirie 2026 : choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle aux élus le programme de voirie 2026.
Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux. Trois offres ont été déposées et analysées par les services de l'Agence Technique Départementale (ADAC 22) qui proposent de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 516,90 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver la proposition de l'ADAC 22
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.